

Séance du Conseil Municipal du 29 AVRIL 2013

Présents : ADELYS Christian, Maire – DELOURME Jean-Pierre - MARTIN Louis-Marie - HUET Gilbert - CARUEL Jacky, adjoints – DORE Dominique - MILOUX Josiane - NOURRY Laurent - DESMET Florence - TARDIVEL Richard - MAUNET Philippe - CAUDAL Marie-Laure - PICARD Laurence - DEFONTAINE Michel

Absents excusés :

- JEANNE DIT FOUQUE Pierrette ayant donné pouvoir à MARTIN Louis-Marie
- FOLLIOT Ludovic ayant donné pouvoir à DORE Dominique
- LERAY Marie-Pierre ayant donné pouvoir à JEANNE DIT FOUQUE Pierrette (pouvoir invalidé).

Démission du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part de la démission de CHEREL Jérémy, conseiller municipal

Secrétaire de séance : CAUDAL Marie-Laure et MILOUX Josiane

Adoption du PV du 04/04/2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 04/04/2013.

Vente de terrain communal – parcelle AB 667

Après délibération du 4 avril 2013 le conseil municipal a donné un accord de principe pour l'acquisition d'une parcelle communale de 290 m2 au profit de Mr Antony LEMETAYER et Melle Valérie NAYS.

Aujourd'hui le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de leur faire une proposition de vente à 20 € m2 TTC pour 290 m2.
- Que les frais de notaire, les frais de bornage et les frais liés au déplacement de la clôture et à l'ajout de clôture seront à la charge des acquéreurs.

Convention de refacturation de l'électricité pour un commerçant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un arrêté pour chaque commerçant ambulant ainsi qu'une convention personnalisée suivant l'activité afin de spécifier notamment les limites de l'activité ainsi que le tarif annuel pour la consommation d'électricité (exemple : un tarif annuel de 50 € pour l'électricité selon le genre de commerce ambulant).

Le montant de la caution pour la fourniture d'une clé pour l'électricité est fixé à 100 €.

Convention de refacturation de l'électricité pour le Club la Brocéliande

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter le bordereau au prochain conseil.

Fixation du loyer d'un local commercial

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un loyer de 130 € mensuel avec charges comprises pour le local situé sous le n°20 de la rue de la Fontaine (porte côté presbytère).

Création d'un emploi d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipale de créer un emploi correspondant au grade d'agent de maîtrise, cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux, filière technique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet agent travaille au sein de la commune de Campénéac depuis 1985. Il a l'occasion de remplacer le responsable des services techniques en cas d'absence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Définition du projet dans le cadre des travaux d'aménagement prévus lotissement les Pins et rue du Haut Village

Les projets concernant l'aménagement de voirie n'entrent plus dans les compétences de la DDTM depuis 2013. Il est donc décidé de confier ce travail à la société ATEC. Celle-ci fera parvenir ultérieurement des plans d'aménagement pour les deux lots.

Ce sujet est donc reporté au prochain conseil municipal

Maîtrise d'œuvre rue du Haut Village et lotissement les Pins

La mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie rue du Haut Village et le lotissement des pins est confiée à la société ATEC. Le conseil municipal approuve l'offre de prix soit 7176 euros TTC.

Révision du zonage d'assainissement : approbation du zonage soumis à une enquête publique

Vu la délibération en date du 31 janvier 2013 par laquelle le Conseil Municipal décide de mandater la société AETEQ pour réaliser une révision du zonage d'assainissement.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier d'étude concernant le projet de révision du zonage d'assainissement réalisé par la Société AETEQ chargée de l'étude.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la révision du zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté par la Société AETEQ
- Décide de soumettre ce dossier à l'enquête publique

Une campagne d'affichage sera mise en place dans la commune avant le 7 mai 2013. En mairie, il sera possible de prendre rendez vous avec un commissaire enquêteur entre le 21 mai et le 20 juin 2013.

Emprunt pour investissement : Financement des projets communaux 2013

La commune va contacter 3 banques pour un emprunt de 350 000 € afin d'avoir un meilleur taux.

PROJET	MONTANT
FRESQUE	21 000 €
LOTISSEMENT DES PINS	248 000 €
SALLE POLYVALENTE	81 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire de recourir à l'emprunt pour financer ces projets

QUESTIONS DIVERSES

Maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries sera reconduit pour 2013 avec de nouvelles conditions.

Diagnostic d'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan propose de réaliser un diagnostic d'éclairage public sur la commune.

Le coût pour la commune s'élève à 2.60 € par candélabre, pour 200 candélabres environ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser ce diagnostic.

Prochaine réunion du CM le jeudi 30 Mai 2013 à 20h30